



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Ministre délégué  
en charge du commerce  
extérieur et de l'attractivité**



**RÉGIONS  
DE FRANCE**

**La Présidente**

Paris, le – 2 FEV. 2022

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents de Région  
Mesdames, Messieurs les partenaires de la « Team France Export »

Le soutien à nos entreprises exportatrices constitue depuis 2018 un axe fort de la coopération Etat – Régions et à vocation à demeurer un levier majeur pour la réussite de la Relance, pour la reconquête des marchés internationaux et pour la compétitivité de notre économie.

Le lancement par l'Etat et les Régions de la « Team France Export » (TFE), en 2018, a constitué une initiative phare au service de cette ambition partagée de conjuguer nos efforts au service de l'export. Sous la responsabilité des Régions, responsables du développement économique sur leurs territoires, et avec l'implication active des opérateurs de l'État (Business France, Bpifrance et CCI France), et des services et opérateurs des conseils régionaux, la TFE s'est déployée dans toutes les régions avec une rapidité et une efficacité opérationnelle saluée par l'ensemble des parties-prenantes.

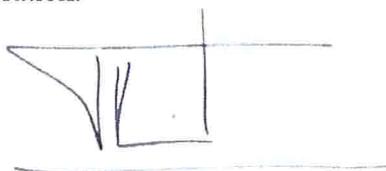
Lors du dernier Conseil stratégique de l'export (1er septembre 2021), outre la prolongation et l'adaptation des mesures du plan de relance export, le Gouvernement et les représentants des Régions ont réaffirmé leur volonté de poursuivre et d'approfondir leur collaboration étroite. Ils sont convenus à cette fin de la nécessité de renforcer le pilotage stratégique et la coordination de tous les acteurs de la TFE dans chaque région, afin de garantir la bonne articulation entre les priorités en matière développement économique que les Régions s'approprient à adopter (SRDEII 2021-2027) et les orientations retenues par le Gouvernement en matière de soutien à l'export et à l'investissement (« plan de relance export », « France 2030 », notamment).

.../...

C'est dans cet esprit, et avec l'objectif partagé d'améliorer l'efficacité de la Team France Export et la complémentarité des actions engagées par l'Etat et les Régions en soutien à nos entreprises exportatrices, qu'a été actée l'installation, avant la fin du 1er trimestre 2022, dans chaque région, d'un Conseil stratégique de l'export régional (CSER), en vue de renforcer le pilotage de la TFE en région et la mobilisation coordonnée de l'ensemble des opérateurs et des acteurs, publics et privés, de l'export.

Ce CSER, dont vous trouverez la description détaillée dans le document annexé au présent courrier, sera présidé par le représentant de la Région (Président de Région ou Vice-Président) et associera le préfet de Région, ainsi que les représentants régionaux des opérateurs de la TFE (Business France, CCI France, Bpifrance), membres de droit. Le CSER pourra procéder d'une instance stratégique existante. Chaque CSER veillera à associer l'ensemble des acteurs publics et privés participant de l'écosystème régional de l'export. Il se réunira de manière régulière et en tant que de besoin pour assurer le suivi et le pilotage de la politique de l'export en région, en lien étroit avec le Conseil stratégique de l'export qui continuera à se réunir régulièrement au niveau national et bénéficiera des remontées régulières d'informations des CSER. Le Conseil stratégique de l'export sera également tenu informé de la mise en place des CSER dans chaque Région.

Comptant sur votre mobilisation pour contribuer pleinement à l'installation et aux travaux de ces CSER, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidentes et Présidents de Région, et partenaires de la TFE, l'expression de notre très haute considération.



Franck RIESTER



Carole DELGA

### « Le Conseil stratégique export régional - CSER »

- **Gouvernance** : présidé par le représentant de la Région (Président de Région ou vice-président), il associe le préfet de région ou son représentant, ainsi que les représentants régionaux des opérateurs de la TFE (Business France, CCI France, Bpifrance), membres de droit.
- **Composition** : le CSER associe, outre les membres de droit, les acteurs publics et privés participant de l'écosystème régional de l'export (ex : ARD, OSCI, CCEF, Douanes, Chambres de métiers et de l'artisanat, etc.). La composition exacte du CSER est définie au niveau régional entre la Région et ses partenaires.
- **Missions** : le CSER nouvellement créé, ou l'instance de gouvernance de la TFE préalablement mise en place par les Régions qui en assurera la fonction, est la déclinaison au niveau régional du « Conseil stratégique de l'export » (CSE). Le CSER, en lien avec le CSE national, a pour principales missions :
  - De garantir une **coordination renforcée entre les prestations de la TFE et les dispositifs et les SRDEII établis par les régions** ;
  - D'assurer la bonne **déclinaison au niveau régional des mesures validées au niveau national**, par le CSE, en veillant à tenir compte des spécificités de chaque région (ex : priorités filières) et à leur complémentarité avec les dispositifs régionaux existants ;
  - De veiller à la bonne **articulation entre les actions et les outils de communication** (plateformes des solutions), dans un souci de lisibilité de l'offre publique de soutien à l'export pour les entreprises ;
  - D'assurer le **partage optimal de l'information entre les partenaires**, dans le respect de la confidentialité d'informations sensibles ;
  - De faciliter la **mobilisation de tous les acteurs de l'export** autour d'une stratégie adaptée aux enjeux régionaux (filieres clés, besoins des entreprises...), en assurant la complémentarité des interventions (logique de parcours), la mise en réseau et la coopération entre tous les acteurs, publics et privés, de l'écosystème régional de l'export.